

RÈGLEMENT DES CONTENTIEUX SALARIAUX PDE - PF - PRIME DE VACANCES

Notre action a permis une régularisation salariale pour 6000 collègues !

Les Caisses d'épargne sont-elles capables de se doter de règles salariales lisibles, cohérentes et adaptées à une gestion moderne de leurs ressources humaines ? À l'observation de ce qui s'est passé depuis une dizaine d'années, la réponse est indubitablement NON ! Les politiques salariales du Groupe Caisse d'épargne d'hier et de BPCE, qui maintenant reprend le flambeau, se sont avérées calamiteuses.

La seule réussite des employeurs en la matière réside dans la fabuleuse progression de leurs propres rémunérations. Pour le reste, le résultat est affligeant : une accumulation de procès perdus, des règles à géométrie variable selon les populations et une absence de repères pour tous.

DES ENGAGEMENTS NATIONAUX RESPECTÉS

Depuis un an, le SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA a entrepris une approche avec les nouveaux dirigeants du Groupe, visant à clôturer les contentieux pour repartir sur de nouvelles bases à négocier. Le constat est évident. Si au niveau de BPCE, François Pérol et Jean-Luc Vergne (RH Groupe) se sont montrés attentifs et engagés dans le règlement de ces dossiers, il n'en est pas de même pour les dirigeants locaux qui, très nombreux, ont tenté d'entraver, par tous les moyens, les engagements nationaux.

Néanmoins, les nombreuses démarches locales et interventions nationales du SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA ont permis de régulariser la situation de quelques 6 000 salariés pour un total de plusieurs dizaines de millions d'€ de ratapages salariaux.

DES PATRONS LOCAUX RÉFRACTAIRES

Ce résultat est le travail opiniâtre des militants du SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA qui, depuis des années, se sont engagés sur le terrain juridique pour combattre l'arbitraire et la mise à bas en 2001 de nos règles salariales.

Il est déplorable de constater que les employeurs des entreprises de la branche Caisses d'épargne ne semblent pas être en capacité d'évoluer. Ils sont pourtant responsables du vide créé en 2001. Ils ont perdu tous les procès qui leur ont été intentés sur le sujet. Ils n'ont pas su se saisir de la « seconde chance » offerte pour revenir à de meilleures pratiques. Ces mêmes employeurs ont très majoritairement traîné les pieds en contournant, interprétant, niant les engagements pris en leur nom par les dirigeants du Groupe.

LE SYNDICAT UNIFIÉ-UNSA SE FÉLICITE DES RÉSULTATS CONCRETS OBTENUS POUR DE TRÈS NOMBREUX COLLÈGUES. NOUS SOMMES NÉANMOINS TRÈS DUBITATIFS QUANT À LA CAPACITÉ DE NOS EMPLOYEURS À S'INSCRIRE DANS LE PROCESSUS DE TRÊVE QUE JEAN LUC VERGNE PROPOSE D'EXAMINER LORS DE LA PROCHAINE RÉUNION DE NÉGOCIATION NATIONALE, LE 28 MAI.

*Le Secrétariat National du Syndicat Unifié-UNSA :
Jean-David Camus, Serge Huber, Sylvie Lizard, Paul Muscato et Michel Ricard*